

SYNDICAT DES PERSONNELS DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

LOI DE PROGRAMMATION ET D'ORIENTATION JUSTICE 2023-2027 : UN ATTACHE DE JUSTICE AU CÔTÉ DU MAGISTRAT POUR MIEUX FAIRE DISPARAÎTRE LE GREFFIER ?

L'ATTACHE DE JUSTICE, C'EST QUOI ?

« Des attachés de justice peuvent être nommés afin d'exercer, **auprès des magistrats du siège et du parquet de la Cour de cassation, des cours d'appel, et des tribunaux judiciaires**, des fonctions :

- **d'assistance**
- d'aide à la décision juridictionnelle
- **de soutien à l'activité administrative**
- ainsi qu'à la mise en œuvre et à l'animation des politiques publiques et de juridiction
- **assister aux audiences** et aux délibérés, **accéder aux dossiers de procédures**
- **d'appui organisationnel auprès des chefs de juridiction**

Cette liste à la Prévert nous donne le tournis !

Premier constat, cette nouvelle profession serait en charge de fonctions historiquement dévolues aux greffiers et aux directeurs des services de greffe judiciaires. On parle « d'assistance » sans précision particulière, « de mise en œuvre » et « d'animation » de politiques publiques et de juridiction » et même d'appui organisationnel auprès des chefs de juridiction !

Le rapport annexé au projet de loi indique que les nouveaux attachés se substitueraient aux personnels d'assistance juridictionnelle actuels (juristes assistants, assistants spécialisés, chefs de cabinet, etc.) mais avec des compétences très élargies. En outre, ils seraient contractuels ou fonctionnaires sans précision quant au mode d'accès à cette fonction.

Enfin, **il est précisé que ces attachés seront sous l'autorité administrative et fonctionnelle des magistrats. Ainsi les magistrats se retrouveront en position de manager au sein du greffe. La ligne rouge est franchie. Pour nous, c'est NON !**

Nous réitérons notre souhait d'utiliser les ressources humaines existantes plutôt que de faire appel à une nouvelle main d'œuvre aux contours flous et au statut précaire.

Comme le ministère aime si bien nous le répéter, nous exigeons un recentrage de chacun sur ses fonctions propres avec le respect des attributions de nos collègues greffiers et directeurs des services de greffe. Nous voulons :

- **LE RETRAIT DE L'ARTICLE 11**
- **LE RESPECT DE LA MISSION D'ASSISTANCE AU MAGISTRAT DÉVOLUE AU GREFFIER ET DE MEILLEURES PERSPECTIVES DE CARRIÈRE**
- **LE RESPECT DES FONCTIONS D'ANIMATION, DE GESTION ET D'ENCADREMENT DES DIRECTEURS DES SERVICES DE GREFFE JUDICIAIRES**

Pour le bureau

Elise COMPANY
Secrétaire générale